

Comment je lis un arrêté sécheresse ?

1- Je consulte l'annexe « mesures de gestion par commune »

Origine de l'eau

Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
AMBERIEU-EN-BUGEY	Rivières du Bugey	Alerte renforcée	Plaine de l'Ain	Alerte	Alerte	Alerte renforcée

Niveau de gravité

Comment je lis un arrêté sécheresse ?

2 - Je consulte l'annexe « mesures de restriction »

Légende des usagers : P = Particuliers, E = Entreprises, C = Collectivités, A = Exploitant agricole

Usages	Alerte	Alerte renforcée	P	E	C	A
Arrosage des massifs fleuris Arrosage des plantes en pot	Interdit entre 11 et 18 h Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied-à-pied ou micro-aspersion : sans contrainte horaire	Interdit Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied-à-pied ou micro-aspersion : autorisé entre 18 h et 11 h	X	X	X	X

Mesures de restriction selon les niveaux de gravité

Si j'ai des questions : je consulte la FAQ
(<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieu-aquatique/Secheresse>)
ou j'interroge la DDT (ddt-spge-ge@ain.gouv.fr)